

Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 27.02.2017

L'an deux mil dix-sept, le 27 Février à 20h, le Conseil Municipal de Bacqueville en Caux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel « salle de Réunions » de la Mairie, sous la présidence de Mr Etienne DELARUE, Maire

DELARUE Etienne	P	LORPHELIN Jacqueline	P	MASSE Stéphane	P
MOREL Aline	P	HELUIN Pascal	A	ADAM Jean-Marie	P
BEAUDOIN Aurélie	P	DELESQUE Cyrille	P	LEBLANC Isabelle	P
CARPENTIER Jean-Joseph	P	BOUIC Fabienne	P	DELATTRE BUTIN Elodie	P
BARNABE Christian	P	MAILLET Maryline	P	FERAY Patrick	A
FOURNIER Frank	A				

P = présent

E= Excusé

A = Absent

Date de la convocation : 17.02.2017

Nombre de conseillers

- en exercice : 16

- Présents : 13

- Votants : 13

Secrétaire de séance : Mme Maryline MAILLET

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23.01.2017.

M. Jean-Marie ADAM précise que le marché de Noël 2017 est prévu le 09.12.2017 et non le 10.12.2017 comme noté en page 5.

Après cette remarque, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23.01.2017.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour en incluant les points suivants :

- Communauté de Communes Terroir de Caux - Désignation d'un représentant pour la CLET,
- Commune de Lammerville - Rétrocession d'enrobé à froid.

Le Conseil Municipal accepte de modifier l'ordre du jour en incluant les points cités ci-dessus.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'examen des points à l'ordre du jour.

- Communications du Maire

1) Maison Médicale : suite à la pétition menée par M. Christophe SAVOYE, M. THIBOUS informe le Conseil Municipal que le projet d'implantation de la Maison Médicale Place du Général est annulé et qu'une autre solution est recherchée. Le Conseil Municipal souhaite rencontrer M. THIBOUS et connaître le nombre de signataires de la pétition.

2) Communauté de Communes Terroir de Caux : concernant le centre de loisirs, Monsieur le Président de la Communauté de Communes Terroir de Caux informe le Conseil Municipal que l'activité se poursuit pour les enfants de 3 à 6 ans au niveau communautaire, à charge pour les communes de poursuivre l'activité pour les plus de 6 ans pour l'année 2017.

3) Direction des Routes

* Résultats d'analyse du radar pédagogique installé sur la RD 107 (Route de Pierreville) :

Pour les véhicules entrants dans Bacqueville :

- 46 % des automobilistes sont à moins de 50 km/h
- 42 % entre 51 km/h et 70 km/h
- La vitesse moyenne est de 68 km/h

Pour les véhicules sortants dans Bacqueville :

- 25 % des automobilistes sont à moins de 50 km/h
- 59 % entre 51 km/h et 70 km/h
- La vitesse moyenne est de 71 km/h

* Résultats suite aux comptages réalisés sur la RD107 au niveau du panneau de passage piéton :

Pour les véhicules circulants dans Pierreville en direction de Bacqueville:

- 89 % des véhicules circulent à plus de 50 km/h
- La vitesse moyenne est de 77 km/h

Pour les véhicules circulants dans Pierreville en direction d'Omonville:

- 90 % des véhicules circulent à plus de 50 km/h
- La vitesse moyenne est également de 77 km/h

Le trafic journalier de 330 véhicules est composé de 97 % de Véhicules Légers.

4) Jardin d'enfants - devis entreprise POSITIVE : les tarifs des tourniquets vont de 1 603 € à 2 395 € HT, et la pose de 511.60 € à 530.30 € HT. Le Conseil Municipal demande que ce devis soit présenté lors de la réunion de la commission « Finances » pour la préparation du Budget 2017.

5) Barentin Cyclos Sportifs : organise randonnée cyclotouriste « la Barentinoise » le lundi 01.05.2017.

6) Salle des fêtes : Monsieur le Maire propose de revoir le contrat de location en demandant deux chèques de 25 € au lieu d'un seul de 50 € aux associations. Le Conseil Municipal décide de maintenir le chèque de 50 € et que celui-ci soit effectivement encaissé en cas de matériels volés ou cassés. Monsieur le Maire explique la nécessité de commander des chaises et d'ajouter un placard de rangement. M. Christian BARNABE explique que l'Amicale des Aînés dispose de chaises et de tables qui pourraient être données à la commune. Concernant le placard, le Conseil Municipal invite Mme DILARD à se rapprocher de Mme Aline MOREL.

7) Bibliothèque : M. LACOINTE, copropriétaire, signale que la commune est solidaire pour les travaux de la toiture, un règlement au millième liant les deux parties.

8) USBP : Messieurs MERCIER (Président) et LEVAVASSEUR (Trésorier) ont rencontré Monsieur le Maire et signalent les points suivants :

- la main courante est HS
- nécessité d'aménager l'entrée des vestiaires et d'installer des projecteurs extérieurs
- manque d'espace de stockage (un local est disponible mais doit être aménagé)
- nécessité d'aménager la buvette.

Le Conseil Municipal charge la commission « Travaux - Bâtiments » de ce dossier.

9) Réunion Label éco-quartier M. PONTONNIER et M. GRENON de la DDTM : protocole rigoureux en matière d'économie d'énergie et d'espace, des cheminements piétons, des transports, de la sécurité... M. MASSE, absent à cette réunion, précise qu'il était excusé car retenu pour un autre rendez-vous prévu de longue date.

10) Commission Communale des Impôts Directs : la prochaine réunion de cette commission se tiendra le 20.03.2017 à 10h.

- Communauté de Communes Terroir de Caux - PLUi

Du fait que la Communauté de Communes des Trois Rivières disposait de la compétence PLUi (Intercommunal), et conformément à la loi ALUR du 24.03.2014, le PLUi s'imposera à toutes les communes de la Communauté de Communes à compter du 27.03.2017 sauf si une minorité de blocage est réunie (25% des communes représentant 20% de la population).

Le PLUi est alors élaboré par la Communauté de Communes lorsqu'elle le décide, et au plus tard lorsqu'elle révisé des PLU de son périmètre.

Un projet de loi relatif à l'égalité et à la citoyenneté pourrait remettre en cause ce calendrier ; mais à ce jour, aucun texte ne permet d'y déroger.

Le Conseil Municipal s'oppose à l'unanimité au PLUi.

- Communauté de Communes Terroir de Caux - Police Spéciale

Au moment de son élection, le Président de la Communauté de Communes se voit transférer automatiquement certains pouvoirs de police spéciale énumérés par la loi dès lors que la Communauté de Communes est compétente dans les champs qui y correspondent (assainissement, collecte des déchets, accueil et habitat des gens du voyage, circulation et stationnement, sécurité de l'habitat, délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxis).

Dans les 6 mois qui suivent l'élection du Président, les maires peuvent chacun s'opposer au transfert d'un ou plusieurs pouvoirs de police administrative spéciale.

A compter de la notification de l'opposition de transfert, le Président perd le pouvoir de police qui a fait l'objet d'opposition sur ladite commune.

A compter de la première notification de refus, le Président a 6 mois pour également renoncer à ses pouvoirs de police spéciale sur le reste du territoire communautaire.

Passés ces délais, les choix ainsi effectués ne peuvent pas être remis en cause jusqu'à la fin du mandat.

Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité, de transférer les pouvoirs de police du Maire à la Communauté de Communes Terroir de Caux.

- SDE 76 - Rue du Président Coty

Etablissement de 345 ml de réseau d'éclairage public souterrain : le montant prévisionnel des travaux s'élève à 26 339.04 € TTC, pour lequel la commune participera à hauteur de 12 072.06 € TTC, soit une participation de 65% du SDE76.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'engager ces travaux et d'inscrire cette somme au budget 2017.

- Syndicat du Collège - Avance sur la participation communale de 2017

Le Syndicat du Collège sollicite une avance de la participation communale 2017 à hauteur de 15 000 €. Pour information, la participation s'élevait à 24 261.69 € en 2016. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire cette avance de participation.

- SIVOS des écoles de Bacqueville en Caux - Versement mensuel de la participation communale 2017

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser mensuellement la participation de la commune au SIVOS des écoles Primaire et Maternelle de Bacqueville en Caux pour l'année 2017.

- Commission « Travaux - Bâtiments »

1) Salle des archives - Salle des fêtes : Devis SOCOTEC pour le diagnostic du plancher des archives et le diagnostic solidité, accessibilité, électrique et sécurité incendie de la Mairie : 3 540 € TTC. Le Conseil Municipal valide ce devis et demande que le diagnostic concernant le plancher des archives soit rédigé séparément.

2) Club House du Tennis : le club risquant d'être mis en sommeil faute de Président, la commission devra retravailler sur ce dossier pour la réunion du 27.03.2017. Mme MAILLET précise qu'il y aura un nouveau président en tout état de cause. Le Conseil Municipal relancera le projet lorsque le nouveau président sera nommé officiellement.

3) Accessibilité de la Mairie : la commission doit travailler sur ce dossier de toute urgence (ascenseur, escalier de secours, menuiseries...) afin d'établir un planning des travaux à réaliser car il a été décidé de laisser l'association Animômes dans les locaux de la Mairie. Le Conseil Municipal décide de lancer une consultation pour un maître d'œuvre en Procédure adaptée (consultation de 3 architectes). Mme BEAUDOIN propose de se charger de l'assistance à maîtrise d'ouvrage. La consultation sera lancée dès

réception du rapport de SOCOTEC concernant le diagnostic solidité, accessibilité, électrique et sécurité incendie de la Mairie.

4) Tempête du 12.01.2017 : L'expert est passé examiner les locaux communaux endommagés lors de la tempête. Les travaux sur la cheminée de la maison de Mme SALARD ont été réalisés. A ce jour, le rapport de l'expert n'est toujours pas parvenu.

5) Presbytère : il reste 9 fenêtres à changer, la commission va faire un chiffrage.

6) Eglise de Pierreville : l'entreprise DELAMOTTE avait fourni un devis. La commission a reçu un autre devis de l'entreprise RENAULT COUVERTURE et doit maintenant analyser les deux devis.

7) Salle de réunions de Pierreville : les agents travaillent actuellement dans la salle de réunions de Pierreville et ont averti Monsieur le Maire que les cloisons des WC s'enfoncent dans le sol. La commission va se rendre sur place.

8) La commission demande que les plaques à déplacer dans l'église de Bacqueville en Caux soient déplacées par les agents (point déjà abordé en réunion de Conseil Municipal).

- Commission « Travaux - Voiries, Cimetières »

1) Route Neuve - Rue du Haras : contact a été pris avec l'ATD 76, un rendez-vous est programmé le 03.03.2017 à 10h.

2) Règlement du Cimetière : lors de la réunion de conseil du 12.12.2016, il avait été décidé que la réservation d'un emplacement sans implantation sous un mois d'un caveau ou d'un monument serait impossible. Après avoir interrogé différents services, cette décision n'est pas conforme à la réglementation des cimetières. Lors de la réunion du 23.01.2017, Monsieur le Maire chargeait la commission de travailler sur ce dossier. La seule solution est d'interdire par délibération la vente de concession d'avance, seules les personnes décédées pourront bénéficier d'une concession. Un arrêté modifiant le règlement du cimetière devra aussi être pris. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'interdire la vente de concessions d'avance pour le cimetière situé Route de Pierreville.

3) Déploiement Free Mobile : nécessité d'installer une antenne sur le château d'eau et de prévoir un emplacement au sol pour l'installation électrique. Une convention devra être signée entre Free et la Commune. Celle-ci sera présentée en réunion de Conseil Municipal. Monsieur le Maire souhaite que la commission se rapproche de Bouygues pour connaître leur sentiment sur cette future installation près de leur antenne et être certain qu'elle ne provoque pas d'interférences.

4) ABAC : le versement de la dernière annuité concernant le remboursement de la carrière a été effectué. Les membres de l'association souhaitent qu'une convention pour la gestion de la carrière soit rédigée.

5) Devis pour l'achat d'un broyeur et d'un karcher :

- Broyeur : entre 17 400 € et 22 800 €. Monsieur le Maire demande à la commission de se renseigner sur le coût d'une location.

- Karcher : 900 € d'occasion chez Comptoir de Caux (M. JOSSE). Le Conseil Municipal donne son accord.

6) Répartition du matériel au sein de l'équipe du service Espaces Verts :

- Mme Karine BEAUPERE est responsable du camion IVECO et de l'utilitaire DOBLO

- M. Paul HAUCHECORNE est responsable du tracteur SAME et du tracteur tondeuse ETESIA

- M. Dimitri LANGLOIS est responsable du camion DUCATO.

Tout le matériel a été révisé et remis en état. Les factures seront transmises à la commission « Finances » pour la réunion de préparation du budget 2017.

7) Panneaux de signalisation : nécessité de faire un inventaire.

8) Balayeuse : elle est passée sur les grands axes de la commune, un retour sera fait lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal. Monsieur le Maire demande à la commission d'étudier la possibilité de programmer un passage par mois.

- Commission « Eau, Assainissement et Urbanisme »

1) Recours gracieux contre le PLU : Un couple de riverains informe le Conseil Municipal, par le biais de leur avocat, qu'ils entendent former recours gracieux contre la délibération du Conseil Municipal du 12.12.2016, par laquelle a été approuvé le PLU de la commune. Ils invitent donc le Conseil Municipal à retirer sa délibération. A défaut, le Tribunal Administratif sera saisi. Un courrier va être adressé à l'avocat stipulant que le Conseil Municipal ne retire pas sa délibération du 12.12.2017.

2) Station d'épuration : la sonde a été posée et les ruches devraient être prêtes pour le mois d'avril. La prise de fonction d'IKOS est effective depuis le 01.02.2017.

3) Rue du Varvot : le dossier de demande de subvention pour la part voirie a été adressé à l'Etat. La demande de subvention auprès du Département n'a pas encore été transmise car la commune ne peut prétendre qu'à une seule demande par année et nous sommes en attente d'informations concernant les travaux à réaliser Route Neuve et Rue du Haras. Le dossier le plus onéreux sera donc présenté au Département. Concernant la partie Assainissement, les dossiers sont en cours pour être ensuite transmis à l'agence de l'eau (en attente de l'ouverture des offres prévue le 15.03.2017).

4) Diagnostic du réseau d'assainissement : proposition d'assistance à maîtrise d'ouvrage du bureau d'études Cad'en : 7 380 € HT. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition.

- Commission « Foires - Marchés - Fêtes - Loisirs - Culture »

1) Marché du Mercredi : un courrier a été adressé aux exposants leur demandant de respecter leur emplacement et les horaires.

2) 8 Mai 2017 : la commission propose que la Foire du 8 Mai se déroule de 9h à 14h. Il y aura toujours le maquillage et le marché fermier. Le jury du concours de tartes et de cidre se réunira à 11h et la remise des lots aura lieu à 16h.

3) Décorations de Noël : une base de prix a été calculée par Messieurs MOREL et CHANDELIER (agents communaux), environ 2790 € TTC, pour le remplacement des guirlandes et ampoules. Le Conseil Municipal décide d'inscrire cette dépense au budget 2017.

4) Chorale des enfants de la République Tchèque : proposition de concerts en Décembre 2017 pour 2 200 €. La commission refuse la demande. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

5) Festival Pierres et Lumières : après avoir pris des renseignements auprès du Département, la commission ne souhaite pas organiser cet événement destiné d'avantage aux grandes villes.

6) Cirque Borsberg : demande la possibilité de s'installer sur la commune du 3 au 4 Octobre 2017. La commission propose d'accepter la demande et de n'accueillir qu'un seul cirque par an. Le Conseil Municipal valide ces deux propositions.

7) Lumières d'autrefois : la commission ne souhaite pas faire de commande car il juge que les informations sont transmises sur le site de la commune.

8) Cirque d'Italie : demande la possibilité de s'installer sur la commune. La commission refuse la demande. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

9) Cirque Buffalo : demande la possibilité de s'installer sur la commune en mars 2017. La commission refuse la demande. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

10) Proposition de concert de trompette : la commission refuse cette proposition. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

- Commission « Cadre de vie - Environnement - Fleurissement - Jumelage »

La Commission propose de retenir le devis présenté par Mme Karine BEAUPERE pour un montant de 3 551.10 € HT. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Dans le cadre des maisons fleuries, 540 € de bons d'achat ont été distribués pour un total de 38 personnes récompensées. Le concours des maisons fleuries se fera en 2017 comme en 2016, M. ADAM se joindra à la commission afin de prendre des photos.

- Commission « Finances »

1) Budget 2017 : Il est prévu de le présenter, ainsi que le compte Administratif 2016, lors de la réunion de conseil du 27 Mars 2017.

Une rencontre est prévue Jeudi 2 Mars 2017 entre la comptable, le receveur, Monsieur le maire et M. ADAM, en vue de préparer la réunion de la commission finances planifiée au Jeudi 16 Mars 2017 à 9h. Mme GRENIER étant en arrêt maladie, la réunion du 02.03.2017 est annulée.

Les responsables des commissions sont invités à remettre leurs fiches de besoins 2017 dans les meilleurs délais.

2) Théâtre de Guignol : La somme de 35€ a été versée au CCAS, soit 10% de la recette comme prévu.

3) Majoration de la valeur locative des terrains constructibles : Suite rencontre entre responsables des commissions finances, urbanisme et Mme Céline Gaillon il a été prévu de :

- Faire un point avec M le receveur des finances.
- Contacter des communes qui pratiquent déjà.
- Recenser les propriétaires concernés et leur faire un courrier.
- Taxation des logements vacants : vérifier la durée de validité de la délibération.

4) Association des amis d'Albert Jean : M. ADAM a représenté la commune lors de la dernière assemblée générale. L'association dont l'objet est d'organiser des activités au profit des résidents de la maison de retraite a du mal à équilibrer ses comptes. Un point a été fait sur les subventions apportées par les communes environnantes. Bacqueville en Caux avec ses 50 € par an fait figure de parent pauvre.

5) Bulletin municipal : Le prochain sortira début Avril.

6) Site internet : pas de remarque.

- Commission « Logement »

M. et Mme Ernest BLIN ont remis leur logement T 4 Résidence les Prés. Les dossiers de M. Jérémy DRAGEE et de M. Yves LIMARE ont été transmis à SODINEUF.

- Communauté de Communes Terroir de Caux - Désignation d'un représentant pour la CLET

Le Conseil Municipal nomme, à l'unanimité, M. Jean-Marie ADAM représentant de la commune au sein de la Commission Locale des Charges Transférées de la Communauté de Communes Terroir de Caux.

- Commune de Lammerville - Rétrocession d'enrobé à froid.

La commune de Lammerville, compte tenu du peu de quantité lui étant nécessaire, souhaite pouvoir acheter de l'enrobé à la commune de Bacqueville en Caux.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de rétrocéder à la commune de Lammerville de l'enrobé et autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

- Questions diverses

1) Haras : les mesures de la baie vitrée du second logement ont été faites et transmises à Point P.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h.